



## Attribution de six nouveaux labels *Ville ou Pays d'art et d'histoire*

Franck Riester, ministre de la Culture, sur proposition du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire, décide d'attribuer le label *Ville ou Pays d'art et d'histoire* (VPAH) à cinq nouveaux territoires : la ville de Calais, les communautés de communes de Villefranche-Beaujolais-Saône et de Beaujolais-Pierres-Dorées, la ville de Bonifacio, la ville de Lunéville et la ville de Toulouse, et d'étendre le label à un territoire déjà labellisé : la communauté urbaine Le Havre Seine métropole.

L'attribution du label *Ville ou Pays d'art et d'histoire* s'inscrit dans l'action du ministère de la Culture en faveur de la sensibilisation de tous les publics à la qualité du patrimoine, de l'architecture et du cadre de vie. La valorisation du paysage et de l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle fait également partie des priorités inscrites dans les conventions Villes et Pays d'art et d'histoire signées par les collectivités qui s'engagent ainsi dans une démarche globale de promotion de leur territoire auprès des habitants et des touristes, et de développement durable de celui-ci. Le réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire participe activement à l'ensemble des actions de valorisation de l'architecture organisées par le ministère de la Culture.

L'histoire de **Calais** (Hauts-de-France) est liée à son positionnement géographique stratégique. La ville entend, grâce au label *Ville d'art et d'histoire*, révéler les richesses de son territoire aux yeux de ses habitants, faciliter la compréhension de la diversité de ses patrimoines, susciter la participation des habitants pour enrichir la connaissance et coordonner les acteurs intervenant dans le champ du patrimoine, de l'architecture et de la médiation.

La ville du Havre a reçu le label Ville d'art et d'histoire en 2001 ce qui a permis aux habitants d'être en résilience après les destructions engendrées par la Seconde Guerre mondiale. L'extension du label *Pays d'art et d'histoire* à la communauté urbaine **Le Havre Seine Métropole** (Normandie) permettra de valoriser la cohérence historique de ce territoire et son identité tout en permettant l'accès au patrimoine et à la culture à un public qui en est éloigné.

**La communauté de communes Villefranche-Beaujolais-Saône** et **la communauté de communes Beaujolais-Pierres-Dorées** (Auvergne-Rhône-Alpes) reçoivent le label *Pays d'art et d'histoire*. Soumises à l'influence métropolitaine lyonnaise, elles porteront ensemble un projet de valorisation des patrimoines qui permettra notamment l'intégration des populations nouvelles. La préservation de la qualité paysagère est également un enjeu fort du projet de ce territoire.

L'attribution du label *Ville d'art et d'histoire* à la ville de **Bonifacio** (Corse) vient reconnaître la qualité des actions conduites en faveur de la connaissance et de la préservation du patrimoine de la ville en lien avec plusieurs universités. Le label doit compléter les outils d'aménagement tels que l'Opération Grand Site et le Site patrimonial remarquable pour assurer un juste équilibre entre la pression touristique et la préservation du patrimoine.

**Lunéville** (Grand-Est) est riche d'un patrimoine bâti représentatif du XVIII<sup>e</sup> siècle mais également des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Célèbre en raison de son château, rebâti depuis son incendie, Lunéville a également donné son nom à une technique de broderie toujours enseignée. Le label *Ville d'art et d'histoire* permettra à cette ville de bâtir un projet culturel fondé notamment sur la transmission de savoir-faire de très grande qualité.

Le label *Ville d'art ou d'histoire* est attribué à la ville de **Toulouse** (Occitanie) qui, depuis 1990, connaît un développement démographique et économique de grande ampleur. La valorisation de son patrimoine ancien et de son architecture contemporaine permettra une meilleure appropriation du territoire par ses habitants, actuels et nouveaux, et un accompagnement de la dynamique de développement métropolitain.

Le Conseil national des VPAH, réuni le 17 avril 2019, a par ailleurs annoncé le renouvellement des conventions des Villes d'art et d'histoire de Chambéry (Auvergne-Rhône-Alpes), Arles (PACA), Grasse (PACA), Châlons-en-Champagne (Grand-Est) et des Pays d'art et d'histoire de Charolais-Brionnais (Bourgogne-Franche-Comté) et des Hautes Vallées de Savoie (Auvergne-Rhône-Alpes).

Le réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire compte désormais 195 territoires : 123 Villes d'art et d'histoire et 72 Pays d'art et d'histoire.

#### **Contact**

Ministère de la Culture  
Délégation à l'information et à la communication  
Service de presse : 01 40 15 83 31  
[service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)  
@MinistereCC